



**12 OCTOBRE 2010**

**Tous ensemble pour nos retraites  
Discutons et décidons ensemble des suites !**

#### Adresse de la Cgt aux salariés (extraits)

« [...] Votre intervention dans la mobilisation collective des prochains jours va être déterminante. Lors des mobilisations des mois de septembre et le formidable rassemblement du samedi 2 octobre, vous avez été plus de 3 millions à participer aux manifestations, pour certains d'entre vous, pour la première fois.

La mobilisation s'est élargie à un grand nombre d'entreprises et de localités. Le conflit rentre dans une nouvelle phase dans la mesure où le gouvernement veut clore le sujet dans les tous prochains jours par un vote au Sénat qui pourrait intervenir le 15 octobre.

Aujourd'hui, il est indispensable d'accélérer le rythme et l'intensité des mobilisations unitaires. C'est pourquoi la CGT vous appelle à faire du mardi 12 octobre une grande journée de grèves et de manifestations interprofessionnelles unitaires dans tout le pays, à préparer sur chaque lieu de travail.

Avec vous, gagner une réforme juste et efficace, c'est possible. La CGT vous propose de discuter partout du principe d'arrêts de travail. Il est donc nécessaire que se généralisent dès le mardi 12 octobre des assemblées générales et des consultations de salariés dans les entreprises. A nous, à vous de définir ensemble les revendications, le rythme, les formes et les modalités de la reconduction de l'action. » [...]

*Nicolas Sarkozy a décidé de faire de la réforme des retraites un marqueur de son quinquennat. Il s'agit pour lui de convaincre l'opinion publique qu'il faut se résigner, que tous les paramètres concourent à travailler plus longtemps, sans garantie de niveau des pensions en retour.*

• « On vit plus longtemps...  
Il faut travailler plus longtemps » !!

Le fait justement d'avoir pu bénéficier d'une retraite à 60 ans, d'avoir eu accès à un système de santé performant a permis l'allongement de la durée de vie. Reste qu'aujourd'hui encore, un ouvrier vit 7 ans de moins qu'un cadre, un privé d'emploi 14 ans de moins !

Reste que la fréquence des maladies professionnelles augmente très fortement avec l'âge, notamment après 60 ans. Les arrêts maladie sont de plus en plus nombreux tout comme celle les maladies professionnelles entraînant une incapacité permanente ou un décès (CNMATS)

L'état de santé des travailleurs en fin de vie active et au-delà dépend des conditions de travail et plus globalement de la pénibilité de leur travail passé. Certains travaux pénibles sont susceptibles d'entraîner des effets à long terme, irréversibles, sur la santé provoquant vieillissement prématuré ou altération de la qualité de vie au grand âge.

Ainsi la diminution de « l'espérance de vie en bonne santé » contredit largement les propos gouvernementaux d'autant que l'accès aux soins est de plus en plus difficile, de plus en plus coûteux.

• **Insécurité du travail  
= insécurité de la retraite**

Parler de retraite n'a de sens que si le lien avec le travail est effectif. La retraite n'existe que parce qu'il y a un travail salarié, ce qui concerne plus de 22 millions de personnes.

Or, le travail est particulièrement malmené dans son contenu, ses finalités, son organisation.

A la recherche de profits maximum, les employeurs, patronat et gouvernement, baissent le coût du travail, réduisent la masse salariale.

Cette politique induit une plus grande précarité pour l'ensemble des salariés, elle conduit à la multiplication des périodes de chômage entraînant des « carrières incomplètes » qui pèsent sur le niveau des retraites et pensions.

Derrière le recul de l'âge de départ à la retraite, se cache la volonté de baisser les niveaux de pension - les employeurs n'embauchant pas les seniors - ce qui prépare le terrain aux fonds de pension qui se positionnent déjà sur le marché.

• **L'emploi des jeunes, une  
solution pour l'avenir des retraites**

*Le financement des retraites, et de la protection sociale en général, est très dépendant du niveau de l'emploi. Un million d'emplois en plus, c'est cinq milliards d'euros de rentrées de cotisations supplémentaires pour les retraites. Or le recul de l'âge de départ en retraite pourrait bloquer jusqu'à 1 millions d'emplois, alors que les jeunes sont en difficulté pour en avoir un, sans pour autant conduire les plus de 55 ans à rester dans l'emploi.*

La dégradation de l'emploi des jeunes ne cesse de s'accroître depuis l'automne 2008 (en augmentation de 7% ces deux dernières années). Actuellement 27% des 16 - 24 ans sont au chômage !

Le recul de l'âge moyen d'entrée dans un emploi stable (27 ans), l'allongement de la durée des études conduisent les jeunes à commencer à cotiser plus tard que par le passé.

A cela s'ajoutent l'enchaînement de stages, de CDD, d'emplois à temps partiel, de périodes d'intérim ou d'inactivité forcée.

Cette situation participe de la fragilisation de notre système par répartition, elle favorise l'opposition intergénérationnelle. Enfin, dans le cadre de cette réforme, la nouvelle génération est sacrifiée, peu de jeunes pouvant espérer accumuler la durée de cotisation nécessaire pour assurer un taux plein lors du départ en retraite.

Pour donner de réelles perspectives d'avenir aux jeunes, il faut ;

Promouvoir l'éducation et la formation afin d'éviter l'abandon précoce de la scolarité, et ainsi augmenter le niveau de qualification de tous,

Mener des programmes spéciaux pour les jeunes qui sortent du système éducatif sans qualification,

Organiser la formation tout au long de la vie, sans fragiliser ou remettre en cause la qualité et l'efficacité de la formation initiale.

Les années d'études et de formation doivent être validées pour le calcul des annuités ouvrant droit à la retraite, afin d'offrir à chaque jeune la garantie de pouvoir étudier. Il en va de même des périodes de stages qui doivent être intégrées dans une réglementation contraignante pour les employeurs, ainsi que des périodes d'inactivité forcée.

**• Les mesures de la loi actent, sous la pression patronale, un nouveau recul pour les femmes.**

*La réforme ne donne aucune garantie sur le niveau des pensions futures. Tous les salariés ayant eu une carrière courte ou morcelée, les femmes d'une manière globale seront davantage pénalisées.*

Les femmes prennent en charge 80% des tâches domestiques, représentent 82% des emplois à temps partiel, perçoivent un salaire inférieur à celui des hommes de 27% et touchent en moyenne une retraite inférieure de 40%.

Parce que les inégalités salariales entre les femmes et les hommes tout au long de la carrière se paient au prix fort au moment de la liquidation des retraites, le projet de loi de réforme des retraites a inclus des mesures en faveur de l'égalité professionnelle. Mais au passage les termes de la loi de 2006 qui supprimait les écarts de salaires au 31 décembre 2010 sont supprimés.

Or, la mise en œuvre de l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes apporterait d'ici 2030, 78 milliards dans les caisses des régimes de retraite. Une bonne partie des problèmes de financement seraient réglés !

Pour autant, les salariées risquent d'attendre encore de nombreuses années avant de voir leurs carrières égaliser celles de leurs collègues avec les conséquences que l'on sait sur le montant de leurs futures pensions. Cela s'ajoute à l'augmentation de la durée de cotisations nécessaire, au report de l'âge légal de départ à 62 ans, et 67 ans pour partir sans décote, mesures qui aggravent encore la situation des femmes.

**La FERC CGT appelle les personnels de tous les secteurs à participer nombreux à la journée de grève et de manifestations interprofessionnelles le mardi 12 octobre.**

**Elle invite les militants de l'ensemble de ses organisations à se réunir, avec les salariés, en assemblées générales pour définir les conditions de la poursuite de l'action en cours et poser la question de la reconduction de la grève.**

**Depuis début septembre, la Ferc-Cgt dépose chaque semaine un préavis de grève du lundi au vendredi pour permettre toute forme d'initiative.**

**Oui il est possible de gagner. Exiger le retrait du projet de loi pour imposer nos revendications nécessite d'accroître le rythme et l'intensité des mobilisations unitaires.**

---

#### Bulletin de syndicalisation ou de contact

NOM.....Prénom.....  
Adresse personnelle .....  
Commune.....Code postal .....  
e-mail .....Tél .....  
Etablissement .....  
Commune..... Code postal.....



A retourner à Ferc-Cgt, case 544, 93515 Montreuil cedex Tel : 01 48 18 82 44  
Fax :01 4988 07 43 - e-mail : [ferc@cgt.fr](mailto:ferc@cgt.fr) - internet : [www.ferc.cgt.fr](http://www.ferc.cgt.fr)